

HABITAT ET ÉNERGIE : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

À l'échelle de la Manche, le conseil général a décidé de lancer un programme d'intérêt général axé sur la précarité énergétique. Une des premières actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de son plan départemental de l'habitat.



En juin 2013, le conseil général, qui a fait de l'habitat une de ses priorités, adoptait un plan départemental (PDH) offrant un cadre de référence en la matière. Élaboré pour une durée de six ans, il vise à promouvoir un habitat durable, économe en espace et en énergie, mais aussi financièrement accessible. Un véritable outil de cohérence et une belle démarche de projection dans l'avenir, pour donner envie d'habiter dans notre département !

635 logements en trois ans

Parmi les principaux enjeux locaux en termes de rénovation du bâti existant, l'urgence de lutter contre la précarité énergétique a été mise en exergue. C'est dans ce contexte et le prolongement de son engagement dans le dispositif national « habiter mieux », que le conseil général a mis en place - aux côtés de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et de l'État, un programme d'intérêt général (PIG), pour les années 2014-2017. Sous maîtrise d'ouvrage départementale, il

permet aux habitants des territoires non couverts par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)* de bénéficier aussi d'aides de manière égalitaire. Il s'agit de renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages aux revenus les plus modestes dans leur projet de réhabilitation thermique, pour les aider à réduire leur facture d'énergie. Car si l'objectif est d'inciter à l'efficacité énergétique, il est aussi de préserver une offre en adéquation avec les revenus des ménages. Le dispositif doit en effet permettre de faire aboutir des dossiers de personnes parfois vulnérables sur le plan social, bénéficiaires du fonds de solidarité-logement (FSL) par exemple, qui représentent une cible prioritaire des politiques publiques du Département. Au total, 635 logements sont ainsi visés sur la durée du PIG.

Une aide financière et technique

Concrètement ? Sont essentiellement concernés les propriétaires occupants aux ressources les plus modestes - selon les critères et plafonds de ressources fixés par l'ANAH, qui envisagent des travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25 %.

Pour assurer le suivi et l'animation de cette opération, le conseil général a mandaté deux opérateurs, le réseau associatif PACT ARIM et le CDHAT (centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires, dont le siège est à Saint-Lô). Et depuis son lancement le 1^{er} juin, le succès est déjà au rendez-vous. « Nous avons rencontré près de 300 personnes, déposé environ 60 dossiers et en avons encore près de 90 en stock, des propriétaires pour lesquels les visites conseil et évaluations énergétiques ont été réalisées, mais qui sont en cours de réflexion ou de recherche de devis », précise Jean-Louis Larue, responsable technique Habitat au CDHAT.

Étude de faisabilité, estimation du coût des travaux, conseils sur les aides possibles en fonction de votre projet, montage financier prévisionnel, suivi des dossiers de demande de

subventions... une assistance complète et un accompagnement entièrement gratuit vous sont proposés. Des permanences sont également assurées dans tout le département (une par trimestre et par communauté de communes), n'hésitez pas à vous renseigner !

* dispositif mis en place à l'initiative des communes ou de leurs groupements, permettant aux propriétaires du territoire concerné, sur une période limitée, de bénéficier d'un accompagnement et de subventions pour les travaux d'amélioration de leur logement

> CONTACT

Accompagnement personnalisé et gratuit auprès du :

- CDHAT :
02 33 75 62 40
contact@cdhat.fr



- PACT ARIM des Pays Normands :
02 33 58 66 24



> INFOS WEB

cdhat.fr et
planetemanche.fr

LA FÊTE DE L'ÉNERGIE, DU 9 AU 12 OCTOBRE

Visites de maisons passives, neuves ou rénovées et de projets exemplaires, conférence... retrouvez le programme de cette cinquième édition pour tout savoir des économies d'énergie sur infoenergie-bn.blogspot.fr

*une initiative de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) soutenue par le conseil général

> CONTACT

Les 7 Vents du Cotentin :
02 33 19 00 10

